

Québec, le 7 septembre 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition relative à un soutien financier offert aux parents devant suspendre leur activité professionnelle en raison du manque de places en services de garde éducatifs à l'enfance**

Cher collègue,

Le 23 mai 2023, le député de Jean-Lesage et porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la famille, M. Sol Zanetti, déposait une pétition à l'Assemblée nationale portant sur l'aide fournie aux parents en raison du manque d'accessibilité aux services éducatifs à la petite enfance. La pétition demande au gouvernement du Québec de fournir un soutien financier temporaire aux parents qui ne sont pas en mesure de reprendre leur activité professionnelle une fois leurs prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) terminées, faute d'une place en services de garde éducatifs à l'enfance pour leur enfant.

Pour répondre aux besoins des familles du Québec, notre gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Grand chantier pour les familles, à compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, afin d'assurer une place à chaque enfant. Cet ambitieux chantier entamé en 2021 a permis la création de places comme il ne s'en était pas vu depuis de nombreuses années.

... 2

Ainsi, en date du 31 juillet 2023, le réseau des services de garde était complété à plus de 92,6 % et il comptait 296 266 places, dont près de 78 % sont subventionnées. Cet élan s'est notamment concrétisé dans le milieu familial, où 5 375 nouvelles places ont été créées depuis le 31 octobre 2021. Cette date marque la fin de la période où l'on voyait une baisse constante du nombre de personnes responsables en services de garde éducatifs en milieu familial (RSGE), et je peux affirmer que ce mouvement a été accéléré par les incitatifs financiers déployés par le gouvernement depuis juin 2022. Par ailleurs, des mesures innovatrices sont mises en œuvre pour favoriser la création de places, comme le déploiement de RSGE en communauté et en entreprise. En date de juillet 2023, ce sont ainsi 187 projets qui étaient autorisés, pour un potentiel de 1 552 nouvelles places, et 81 projets étaient en activité, offrant aux parents 801 places subventionnées.

Au total, dans la foulée du Grand chantier, ce sont donc plus de 11 512 places subventionnées en installation qui ont été créées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 pour permettre aux parents québécois de se consacrer à leur activité professionnelle. Ils peuvent donc compter sur le soutien du gouvernement en offrant à leurs enfants des services de garde de qualité pour une contribution réduite de 8,85 \$.

Enfin, afin d'assurer une plus grande équité entre les parents, le ministre des Finances a annoncé, lors du dépôt du budget de mars 2023, la conversion de 5 000 places non subventionnées en places subventionnées au cours de l'année 2023-2024. Ce geste constitue une autre façon concrète pour le gouvernement de s'assurer que les parents consacrent une part raisonnable de leur budget aux frais de services de garde.

Le gouvernement met donc tout en œuvre pour permettre à tous les enfants du Québec de bénéficier d'une place en services de garde, dans le respect de ses capacités budgétaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Famille,



Suzanne Roy